



## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et taille de la Sous-commission  
sur les entreprises multinationales**

1. Comme demandé par les membres de la sous-commission à sa séance de mars 2003, le présent document relate l'historique de la Sous-commission sur les entreprises multinationales (Sous-commission MNE), les raisons qui ont conduit à sa création et à sa taille et sa composition actuelles. Le présent document vise à fournir à la sous-commission les informations dont elle a besoin pour une discussion sur d'éventuels changements dans sa taille et sa composition<sup>1</sup>.
2. A sa 209<sup>e</sup> session (février-mars 1979), le Conseil d'administration a créé une commission chargée du suivi de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales). Cette commission ad hoc était spécifiquement créée pour étudier les premiers rapports sur la suite donnée à la Déclaration sur les entreprises multinationales. Elle était composée de 15 membres titulaires (cinq de chaque groupe) et d'un nombre égal de membres suppléants. Pour décider de la taille de la commission, le Conseil d'administration a tenu compte des trois critères suivants: la nécessité d'assurer une représentation adéquate des diverses régions; une gamme de compétences suffisamment étendue; enfin, l'impératif d'efficacité et de souplesse<sup>2</sup>.
3. Les membres de la commission ad hoc ont été désignés à la 210<sup>e</sup> (mai 1979) session du Conseil d'administration sur la base d'une proposition du Directeur général à la suite de consultations menées avec les trois groupes. Un juste équilibre géographique a été obtenu en désignant comme membres gouvernementaux titulaires des représentants de l'Australie, du Royaume-Uni, de la Tunisie, de l'URSS et du Venezuela et, comme membres gouvernementaux suppléants, des représentants de la Côte d'Ivoire, du Pakistan, du Pérou, de la Suède et de la Yougoslavie.
4. Dans son rapport à la 214<sup>e</sup> (novembre 1980) session du Conseil d'administration, la commission ad hoc a recommandé qu'une commission permanente soit créée pour s'occuper de la suite donnée à la Déclaration sur les entreprises multinationales. Elle a

<sup>1</sup> Document GB.286/14, paragr. 35.

<sup>2</sup> Document GB.209/2/3.

également recommandé que la nouvelle commission soit semblable dans sa taille et sa composition à la commission ad hoc, et qu'elle se réunisse au moins une fois par an. Elle a en outre proposé, en plus de l'examen des rapports sur la suite donnée à la Déclaration sur les entreprises multinationales, que la commission s'occupe également des différends concernant l'application de la Déclaration et qu'elle passe en revue les activités entreprises par le Bureau, y compris les recherches et les études<sup>3</sup>. Le Conseil d'administration a souscrit à ces recommandations et c'est ainsi qu'a été créée la Commission sur les entreprises multinationales (Commission MNE).

5. A sa 216<sup>e</sup> session (mai 1981), le Conseil d'administration a modifié la composition de la Commission MNE en adoptant une proposition formulée par le Directeur général à la suite de consultations avec le bureau du Conseil d'administration en vue de faire passer la composition de la Commission MNE de 15 à 18 membres, avec six membres de chaque groupe au lieu de cinq pour garantir une meilleure représentation géographique. S'agissant des membres suppléants, il a proposé que chaque groupe désigne librement jusqu'à six membres. Le Directeur général a fait remarquer que si le Conseil d'administration avait décidé que la composition de la Commission MNE serait similaire à celle de la commission ad hoc, cela ne signifiait pas qu'elle serait «identique». Sa proposition visant à agrandir la Commission MNE était une réponse à certaines questions qui avaient été soulevées, et tenait également compte du fait que les Etats-Unis n'étaient pas Membre de l'Organisation lorsque l'on a commencé à parler d'une commission permanente<sup>4</sup>.
6. En 1993, à la suite d'un examen approfondi de la structure et du fonctionnement du Conseil d'administration dans son intégralité, la Commission MNE est devenue une sous-commission de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail (LILS). La composition numérique de la sous-commission et son mandat opérationnel sont restés les mêmes que ceux de l'ancienne Commission MNE. Le Conseil d'administration a également décidé que la Sous-commission MNE continuerait à faire rapport directement au Conseil d'administration<sup>5</sup>.
7. Au départ, la composition du bureau de la Sous-commission MNE était la même que celle de la Commission LILS. Au cours de sa 266<sup>e</sup> session (juin 1996), le Conseil d'administration a néanmoins décidé que la Sous-commission MNE serait dorénavant libre de nommer son propre bureau, indépendant de celui de la Commission LILS<sup>6</sup>.
8. L'annexe montre l'évolution de la composition des membres gouvernementaux de la (sous-)commission MNE à travers les années. Si au départ il y avait un certain équilibre entre les pays d'origine et les pays d'accueil, dans les dernières années les membres gouvernementaux ont principalement représenté les pays d'origine des entreprises multinationales. Il convient également de noter que si la composition des membres a évolué et permis d'une manière générale à l'ensemble des régions d'être représentées, cinq pays (Canada, Etats-Unis, Italie, Russie et Royaume-Uni) ont pratiquement été constamment représentés soit en tant que membres titulaires, soit en tant que membres suppléants. Cette situation n'est toutefois pas le résultat d'une règle ou d'un arrangement formel ou informel, étant donné que les membres des sous-commissions sont désignés sur

<sup>3</sup> Document GB.214/6/3, paragr. 85.

<sup>4</sup> Documents GB.216/17/7 et GB.216/PV(Rev.), procès-verbaux de la 216<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, Genève, 28-30 mai, IV/5.

<sup>5</sup> Document GB.256/13/24, paragr. 6 i).

<sup>6</sup> Document GB.266/205, paragr. 3.

la base des nominations faites par les groupes régionaux respectifs. Il importe également de noter que, pendant un certain nombre d'années, l'intérêt pour la composition des membres a été plutôt limité, comme l'atteste le fait que durant plusieurs périodes seuls deux ou trois pays étaient représentés comme membres suppléants.

9. Etant donné qu'il y aura une discussion au sein du Conseil d'administration sur un réexamen et une éventuelle réforme de ses structures, le débat au sein de la sous-commission sur sa composition et sa taille devrait contribuer, sans préjuger de son résultat, à cette discussion de plus large portée, qui pourrait en temps opportun avoir des répercussions sur toute la structure des commissions du Conseil d'administration ainsi que sur leur fonctionnement et leur taille. En outre, conformément à l'article 22 du Règlement du Conseil d'administration, les implications financières de toute recommandation de la sous-commission doivent être portées devant la Commission du programme, du budget et de l'administration avant leur examen par le Conseil d'administration.
10. *Sur la base des informations fournies ci-dessus et dans l'annexe, la sous-commission voudra sans doute discuter de la nécessité d'apporter des changements à sa taille et à sa composition ainsi que des recommandations qu'elle pourrait avoir à formuler à l'intention du Conseil d'administration.*

Genève, le 15 septembre 2003.

*Point appelant une décision:*           paragraphe 10.

## Annexe

### Membres gouvernementaux de la (Sous-)Commission MNE 1979-2005

Période	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Commission ad hoc</b>		
1979-1981	Australie, Royaume-Uni, Tunisie, URSS, Venezuela	Côte d'Ivoire, Pakistan, Pérou, Suède, Yougoslavie
<b>Commission MNE</b>		
1981-1984	Australie, Etats-Unis, Inde, Italie, URSS, Venezuela	Algérie, Colombie, Madagascar, République démocratique allemande
1984-1987	Australie, Etats-Unis, Inde, Italie, URSS, Venezuela	Canada, Mongolie, Royaume-Uni, Haute-Volta
1987-1990	Antigua-et-Barbuda, Australie, Etats-Unis, Inde, Italie, URSS	Canada, Royaume-Uni
1990-1993	Australie, Etats-Unis, Inde, Italie, Pérou, URSS (Fédération de Russie depuis 1992)	Canada, Royaume-Uni
<b>Sous-commission MNE</b>		
1993-1996	Australie, Canada, Etats-Unis, Inde, Italie, Fédération de Russie	Chili, Chine, Royaume-Uni
1996-1999	Canada, Etats-Unis, Italie, Japon, Namibie, Fédération de Russie	Chine, Colombie, Royaume-Uni
1999-2002	Canada, Etats-Unis, Italie, Japon, Namibie, Royaume-Uni	Chine, Guatemala
2002-2005	Etats-Unis, Italie, Japon, Kenya, Fédération de Russie, Royaume-Uni	Argentine, Belgique, Canada, République de Corée, République islamique d'Iran, Mexique